

République française
TARN
CADALEN - COMMUNE

Séance du jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 27/11/2024

Le jeudi 05 décembre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17	Présents : Jean-Michel DOYEN, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphane POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
Présents : 13	
Représentés : 2	
Absents et excusés : 2	Représentés : Peggy AMALBERT représentée par Sébastien BRAYLÉ, Martine GRANET représentée par Christophe RAYNAUD
Pour : 15	Excusés : Gérard ASSEMAT
Contre : 0	Absents : Sandrine CARAMELLI
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Géraldine NOEL

Délibération n°DE_2024_58

Objet : Proposition de non révision des loyers communaux pour 2025

Arrivée à 19h10 de M. Pascal SANLEFRANQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de 9 baux particuliers, 3 baux professionnels, 1 bail association qui font l'objet d'une révision annuelle suivant les modalités indiquées dans les contrats.

Au vu de l'augmentation des charges énergétiques et plus généralement de l'inflation, Monsieur le Maire propose de geler la révision des loyers pour 2025

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 05/12/2024

Le Conseil Municipal, par 15 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

GELE la révision de tous les loyers communaux pour l'année 2025

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ



Date de transmission de l'acte: 06/12/2024

Date de reception de l'AR: 06/12/2024

081-218100469-DE_2024_58-DE

A G E D I

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ



Mis en ligne le : 10/12/2024

Le/La secrétaire
Géraldine NOEL

